

Presentation :

Au coeur d'une nature exceptionnelle et préservée, Niort offre un équilibre entre développement durable, qualité de vie et opportunités professionnelles. Niort est reconnue pour son engagement écologique, économique et social, faisant d'elle un véritable modèle de durabilité. Rejoindre cette terre mutualiste, c'est l'occasion de contribuer à son rayonnement et de vivre dans un environnement propice à l'épanouissement personnel et professionnel.

La Direction de projet Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires oeuvre pour assurer un cadre de vie sain et sécurisé à la population. La DPRMS est composée du service Risques Majeurs et du Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Le Service des Risques Majeurs est chargé, sous l'autorité du Maire, de rendre le territoire résilient face aux risques de toutes natures. Il apporte en tout temps une réponse opérationnelle, met en oeuvre une démarche de prévision et de prévention des risques naturels, technologiques, sanitaires ou sociétaux.

Il est le service support de la ville pour toute gestion de crise de sécurité civile à travers le plan communal de sauvegarde. Il participe activement à la communication de crise.

Sous l'autorité du directeur de la DPRMS, vous assurerez les missions suivantes :

Missions :

A - ACTIVITES PRINCIPALES :

1/ Planifier la réponse communale et préparer les services opérationnels :

- Tenir à jour et rendre opérationnel le Plan communal de sauvegarde,
- Constituer et tenir à jour une base de données pour cartographier les risques majeurs,
- Organiser et mettre en oeuvre des actions de sensibilisation et de formation des services et des agents,
- Maintien en condition opérationnelle des moyens techniques et logistiques de Sécurité Civile.

2/ Planifier et mettre en oeuvre l'information préventive de la population :

- Tenir à jour le DICRIM (version papier et version numérique mise en ligne sur le site de la Ville de Niort),
- Participer en lien avec la Direction de la Communication à l'élaboration de nouveaux supports de communication,
- Participer à des actions de sensibilisation de la population ou de publics cibles sur les risques majeurs.

3/ Assurer la gestion opérationnelle des situations d'urgence :

- Mettre en oeuvre les mesures conservatoires et mesures de sauvegarde de la population,
- Coordonner l'accompagnement des sinistrés jusqu'à prise en charge par les services,
- Assurer le reporting vers l'autorité territoriale et les services pour suites à donner.

4/ Coordonner la gestion de crise :

- Relayer l'alerte et mobiliser les membres du PC de crise,
- Participer en PC de crise à la gestion communale des opérations de secours et de sauvegarde,
- Recueillir les éléments d'aide à la décision nécessaire au traitement de la situation,
- Assurer l'interface et la coordination opérationnelle relevant de son niveau de responsabilité avec les différents intervenants tant municipaux que des partenaires du territoire dans le respect des compétences de chacun,
- Coordonner la montée en charge des moyens communaux, associatifs ou privés,
- Participer aux exercices de sécurité civile initiés par M. Le Préfet,
- Contribuer à l'amélioration de l'organisation communale, des procédures et des moyens sur la base des retours d'expérience.

5/ Coordonner les acteurs internes et externes :

- Evaluer l'action du service et rédiger un bilan annuel d'activité,
- Assurer la gestion financière,
- Travailler en partenariat avec les services de l'Etat, le SDIS et les associations agréées de sécurité civile.

6/ Assurer le pilotage de l'astreinte de décision :

- Planifier et animer l'astreinte de décision,
- Développer les moyens opérationnels mis à disposition des cadres et des personnels.

7/ Gérer les fonctions d'encadrement :

- Animer, piloter et coordonner le service,
- Assurer la bonne application des mesures santé et sécurité au travail au sein du service,
- Evaluer les agents placés sous son autorité,
- Evaluer l'action du service et rédiger un bilan annuel d'activité.

8/ Assurer la gestion administrative, financière et organisationnelle du service :

- Participer à l'élaboration budgétaire du service, exécuter le budget du service,
- Préparer, lancer et exécuter des marchés publics,
- Rédiger des notes de services, rapports, notes de synthèse, délibérations, conventions, contrats, ...

9/ Contribuer, en lien avec le Directeur de la DPRMS, à l'élaboration de la réponse intercommunale face aux risques :

- Accompagner les communes sur leur PCS dans le cadre d'une prestation de service,
- Mettre en oeuvre et réaliser le PICS de l'Agglo,
- Réaliser des exercices de sécurité civile avec les communes de l'Agglomération.

Conditions d'exercice du poste :

- Le poste ouvre droit à des indemnités d'astreinte de décision et de sécurité.
- Le poste implique un travail transversal avec les partenaires institutionnels (Préfecture, SDIS, Police). Le titulaire est amené à intervenir, lors de situations exceptionnelles de gestion de crise, en extérieur, de jour comme de nuit, y compris les week-ends, au contact de publics fragilisés.

Profil :

- Diplôme de niveau Bac +3 ou expérience significative
- Une solide expérience en gestion de crise est appréciée
- Un profil issu de la sécurité civile ou de la sécurité intérieure sera un plus
- Connaissance de la réglementation en particulier du code de la sécurité intérieure et droit de sécurité civile
- Maîtrise technique des différents risques (technologiques, naturels, sociétaux, environnementaux)
- Capacité à travailler en réseau et en transversalité
- Réactivité, rigueur, autonomie et esprit d'initiative
- Disponibilité, aptitudes pour la gestion opérationnelle des situations d'urgence
- Bonnes capacités rédactionnelles et organisationnelles
- Maîtrise de la conduite de projets opérationnels

Conditions statutaires :

Le poste est également ouvert au cadre d'emploi des lieutenants ou capitaines des sapeurs-pompiers (par voie de détachement)

Remuneration :

Conditions statutaires - Régime indemnitaire - Prime de vacances - Prestations sociales.

Renseignements :

Auprès de M. Laurent AUDE, Directeur de la Direction des Risques Majeurs et Sanitaires (Tél : 05 49 78 76 95)

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **22/08/2025** sous la référence : **V_25_A_07** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-candidature@agglo-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex